

7 Si malgré tout votre enfant est exposé à **des contenus inappropriés**, demandez-lui de vous en parler systématiquement. Signalez tout site qui vous paraîtrait illégal à www.internet-signalement.gouv.fr

8 **Proposez à votre enfant des outils et contenus adaptés à son âge.** Par exemple, pour les moteurs de recherche, pensez à **Qwant Junior** (de 6 à 13 ans) pour accéder à des contenus plus appropriés à votre enfant.

9 **Apprenez à votre enfant des règles simples :** ne jamais communiquer d'informations personnelles (nom, adresse, téléphone, âge, photo...) sur Internet, faire attention à ce qu'il publie et montre de lui et des autres car leur diffusion est incontrôlable, et nécessite l'accord des intéressés.

10 **Cyberharcèlement : 3020, un numéro vert pour les familles.** Il est important d'aborder ce sujet avec votre enfant et de l'encourager à vous en parler si cela devait arriver.

Pour lutter contre toute forme de harcèlement, le ministère de l'Éducation nationale a mis en place une plateforme téléphonique, accessible aux enfants – victimes ou témoins –, parents et professionnels : le numéro vert 3020 « Non au harcèlement », ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 18 h (sauf les jours fériés) pour accompagner et conseiller les familles.

NON AU HARCÈLEMENT

www.nonauharcèlement.education.gouv.fr

Pour aller plus loin, consultez le site :

www.internetsanscrainte.fr